

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
372^{ÈME} RÉUNION
26 AVRIL 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR(CCCLXXII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 372^{ème} réunion, tenue le 26 avril 2013, a suivi une communication du Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA sur ses activités relatives aux élections sur le continent au titre de l'année 2013. Le Conseil a également suivi des déclarations du Kenya et du Zimbabwe.

Le Conseil a réaffirmé son attachement à la Charte africaine de la Démocratie, des élections et de la Gouvernance, qui constitue le cadre pour l'organisation des élections en Afrique.

Le Conseil a félicité le peuple et les acteurs politiques du Kenya pour l'organisation réussie des élections présidentielles, législatives et cantonales, le 4 mars 2013, ainsi que pour le règlement pacifique de leurs différends par les voies légales constitutionnellement reconnues.

Le Conseil a en outre félicité la République de Djibouti pour la tenue d'élections pacifiques le 22 février 2013. Le Conseil a appelé les acteurs politiques djiboutiens à respecter les résultats des élections.

Le Conseil a également félicité la classe politique au Zimbabwe pour la tenue et la bonne organisation, le 16 mars 2013, d'un référendum pacifique et transparent, qui a consacré une nouvelle Constitution, ouvrant ainsi la voie à des élections démocratiques, qui se tiendront plus tard au cours de l'année. Le Conseil appelle tous les acteurs politiques au Zimbabwe à assurer un environnement favorable pour le déroulement pacifique des élections. Le Conseil a pris note des difficultés de financement rencontrées par le Zimbabwe, et a appelé l'UA et les partenaires internationaux à apporter, sans condition, l'appui financier nécessaire à la Commission électorale du Zimbabwe pour la tenue d'élections crédibles dans le pays.

Le Conseil a pris note de plusieurs élections prévues pour 2013 au Zimbabwe, à Madagascar, au Mali, au Togo, en Guinée équatoriale, en Égypte et en Guinée. Le Conseil a appelé les acteurs politiques dans ces pays à prendre les mesures nécessaires en vue de mettre en place des règles équitables pour l'organisation des élections crédibles. Le Conseil a également appelé les pays dont les dates des élections ne sont pas encore connues ou convenues à s'assurer que les élections se déroulent dans les délais, afin de réduire les tensions politiques sur le continent.

Le Conseil a reconnu l'existence de mécanismes de règlement des contentieux électoraux au Kenya et à Djibouti, et a exhorté les Etats membres qui n'en disposent pas, de

mettre en place de tels mécanismes. Le Conseil a également pris note de la mise en place des instruments similaires (Cours et Tribunaux électoraux spéciaux) à Madagascar et au Zimbabwe, en perspective des prochaines élections, conformément à la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance et aux bonnes pratiques internationales.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Commission de déployer des observateurs de l'UA à long terme pour les élections au Kenya et de rester engagée tout au long du processus électoral. Le Conseil a appelé la Commission à envisager le déploiement à long terme d'observateurs de l'UA pour les prochaines élections sur le continent, en particulier au Zimbabwe, à Madagascar et au Mali. Le Conseil a également appelé les Etats membres de l'UA et les partenaires internationaux à accroître le soutien financier au Fonds de l'UA pour la Démocratie et l'assistance électorale, afin de poursuivre et de pérenniser la pratique de l'UA d'observation électorale à long terme sur le continent.